

## COMMUNE DU VAL SAINT PERE - 50300

### ALIENATION TOTALE DU CHEMIN RURAL n° 137 de « La Butte »

-----

## AVIS DE MISE A ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal du 22 décembre 2023, le maire du VAL SAINT PERE (50300) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'aliénation totale du chemin rural n° 137 de « La Butte ».

A cet effet, M. LE GOFFIC Alexis, officier de gendarmerie à la retraite, a été désigné comme commissaire-enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie du Val-Saint-Père, **du 5 au 19 février 2024 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, seront mis à la disposition du public en mairie du Val Saint-Père, pendant toute la durée de l'enquête, ainsi que sur le site internet : [www.levalsaintpere.fr](http://www.levalsaintpere.fr) et toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, en obtenir communication.

Les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, ou transmises par messagerie électronique à l'adresse suivante : [mairie@levalsaintpere.fr](mailto:mairie@levalsaintpere.fr) ou adressées également par écrit au commissaire-enquêteur en mairie.

Le commissaire-enquêteur sera présent à la mairie du Val Saint-Père pour recevoir les observations écrites et orales aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 05 février 2024 de 14h30 à 15h30**
- **Lundi 19 février 2024 de 14h30 à 15h30**

A l'issue de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie du Val-Saint-Père et sur le site internet : [www.levalsaintpere.fr](http://www.levalsaintpere.fr)

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal se prononcera définitivement sur l'aliénation totale du chemin rural n° 137 au vu du rapport du commissaire-enquêteur.

Le Maire,

Marie-Claire,  
RIVIERE-DAILLENCOURT

